

La patrie et son nom. Essai sur ce que veut dire le « Canada français »

Claude Denis

Number 6, 1996

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1004636ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1004636ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa
Centre de recherche en civilisation canadienne-française (CRCCF)

ISSN

1183-2487 (print)

1710-1158 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Denis, C. (1996). La patrie et son nom. Essai sur ce que veut dire le « Canada français ». *Francophonies d'Amérique*, (6), 185–198.
<https://doi.org/10.7202/1004636ar>

GÉNÉRAL

LA PATRIE ET SON NOM. ESSAI SUR CE QUE VEUT DIRE LE « CANADA FRANÇAIS¹ »

Claude Denis
Faculté Saint-Jean
Université de l'Alberta (Edmonton)

L'analyse du discours et le sens des mots

L'objet du présent essai est de débroussailler quelque peu le terrain discursif sur lequel on trouve le vocable « Canada français ». Car si un changement de vocabulaire national a de toute évidence eu lieu autour de la Révolution tranquille et de la montée du mouvement indépendantiste québécois, on ne doit pas penser que le sens de ce changement est évident lui aussi. Contrairement aux idées reçues, en fait, la langue n'est pas transparente, c'est-à-dire que, si les mots nomment des choses, il ne suit pas que le mot nous informe directement sur la chose nommée. La constitution américaine, par exemple, affirmait dès la fin du XVIII^e siècle que « tous les hommes sont égaux », mais il était clair que cela ne concernait nullement les esclaves venus d'Afrique : les Noirs n'étaient pas inclus dans la catégorie cognitive « hommes ». Sans parler des femmes. Dans un tel contexte, l'une des tâches des sciences sociales est d'étudier les rapports que les mots et leur(s) sens entretiennent avec les enjeux de la société. C'est ce à quoi s'emploie l'analyse du discours.

Regardons plus près de nous : Qu'est-ce que le « Canada anglais » ? Comment doit-on comprendre ce terme ? Désigne-t-il le Canada hors Québec — ce qui fait grincer des dents de nombreux francophones hors Québec, anglophones du Québec et anglophones d'origine autre qu'anglaise ? Ou bien s'agit-il de la population anglophone ou anglaise, d'un bout à l'autre du Canada, y inclus celle du Québec ? Chacun sait, pour commencer, que « Canada anglais » ne fait pas référence aujourd'hui à une appartenance « ethnique² » anglaise, mais bien à l'usage dominant de la langue anglaise, que ce soit par un groupe donné (les anglophones d'origines diverses) ou sur un territoire donné (l'ensemble du Canada à l'exception du Québec, sans égard à l'Acadie et à la francophonie) ; certains ajouteront que, plus généralement,

la culture anglo-saxonne est hégémonique dans ce qu'on nomme justement le Canada anglais. Voyons maintenant comment le vocable a fonctionné, comment il a été utilisé, pendant les débats constitutionnels inaugurés par l'Accord du lac Meech, alors qu'un des enjeux était de chercher à nommer l'Autre du Québec. Bien qu'aucun consensus ne soit apparu sur le vocable le plus approprié, plusieurs termes ont fonctionné comme synonymes : le Canada hors Québec, le « reste du Canada », le Canada anglais et le Canada anglophone. Sans qu'il y ait là de nécessité naturelle, la pratique discursive a fait que le terme « Canada anglais » demeure l'une des manières principales de nommer cet Autre du Québec. Selon cet usage dominant, les Acadiens et les francophones hors Québec habitent le Canada anglais, mais pas les anglophones du Québec.

On voit combien le sens littéral d'un terme peut être surdéterminé par un contexte politique, et plus spécifiquement par la lutte d'intérêts des groupes sociaux pour qui un avantage peut être obtenu de la définition même des enjeux et des catégories de pensée. C'est pourquoi en théorie du discours on dira que les catégories de pensée sont aussi des expressions et des codifications de rapports de pouvoir — c'est ce complexe savoir/pouvoir rendu célèbre par Michel Foucault³. Puisque les définitions elles-mêmes sont impliquées dans les luttes et que les agents en présence sont rarement de force égale, on doit s'attendre à ce que plusieurs définitions possibles d'un même terme (« Canada anglais », par exemple) soient présentes dans le champ discursif — chacune plus ou moins associée à des agents particuliers — et que l'une d'elles ait tendance à dominer, à être généralement admise malgré les protestations d'agents qui ne s'y reconnaissent pas.

Ces Franco-Albertains, par exemple, qui grimacent en entendant l'expression « Canada anglais » ne font pas qu'exprimer leur dédain face à des termes inexacts : dans ce choix des mots, c'est la visibilité politique de la francophonie canadienne qui est en jeu, sa capacité à faire valoir ses revendications politiques, jusqu'à son existence même. Et nonobstant les protestations constantes d'Acadiens, de Franco-Albertains, de Franco-Manitobains, etc., on continue de façon hégémonique à parler du Canada hors Québec comme du « Canada anglais ». En fait, le vocabulaire politique canadien est truffé de ces termes qui ne font pas que désigner de façon transparente une réalité indépendante d'eux⁴.

Qu'en est-il du « Canada français » ?

Le territoire québécois et le sens de « Canada français »

Jusqu'à la Révolution tranquille, on parlait de la nation canadienne-française, du nationalisme canadien-français, du Canada français ; depuis, on parle de la nation québécoise⁵, du nationalisme québécois, du Québec. Le sens commun voudrait que l'allégeance des Québécois francophones soit passée, autour de 1960, de l'appartenance ethnique à un « Canada français »

s'étendant d'un océan à l'autre, à l'appartenance civique au territoire du Québec. C'est ce portrait que l'on trouve aussi sous la plume des sociologues et politologues⁶.

Reportons-nous pourtant à l'époque du « Canada français ». Comment ce terme était-il utilisé lorsqu'il ne faisait pas problème face à un « État du Québec » et à un nationalisme « québécois », c'est-à-dire avant les années 60⁷? Une vaste recherche serait nécessaire pour répondre à cette question d'une manière un peu définitive. Je ne propose ici qu'une hypothèse de recherche et la logique sur laquelle elle s'appuie, le tout fondé, d'une part, sur un scepticisme de principe quant à la transparence de la langue et, d'autre part, et surtout, sur un certain nombre de cas troublants pour le sens commun de « Canada français ».

Voici mon hypothèse : dans l'usage ordinaire des Canadiens français du Québec, pour la période allant (au moins) du début du XX^e siècle jusqu'à la Révolution tranquille et surtout au développement du mouvement indépendantiste, l'expression « Canada français » désignait essentiellement le territoire du Québec, c'est-à-dire qu'on parlait du Canada français d'une manière similaire à l'usage actuel de « Canada anglais » comme synonyme du Canada hors Québec. Le sens commun d'aujourd'hui serait donc tout à fait décalé par rapport à la réalité (discursive) historique. Pourquoi ce décalage ? Parce que, d'une part, « à la différence de la mémoire individuelle, les collectivités oublient instantanément leur passé, sauf si un volontarisme ou une institution en conserve ou en élabore quelque bribe choisie, destinée à un usage intéressé⁸ » ; ce qui nous amène, d'autre part, à une rationalité politique : cela faisait l'affaire tant des indépendantistes que des fédéralistes de mal comprendre ce passé, d'y projeter une fiction servant des projets actuels. Il devient alors important de distinguer, en termes conceptuels, l'usage ordinaire de l'usage militant du vocabulaire. J'y reviendrai. Notons pour l'instant que la querelle d'apparence ésotérique que je cherche aux idées reçues sur le Canada français d'hier n'est pas sans rapport avec la façon dont on comprend le Canada et le Québec d'aujourd'hui. Sont posées, entre autres choses, la question du caractère ethnociste du nationalisme québécois (« pure laine », « vieille souche », fédéralisme massif des non-francophones, etc.), et celle du statut au Canada des minorités francophones (composantes d'un peuple fondateur, diaspora, minorités nationales, etc.). Car, comme le souligne l'historien Paul Veyne, on se souvient du passé collectif dans la mesure où (et de la manière dont) c'est utile à des projets actuels.

Les « cas troublants » évoqués plus haut ont capté mon attention dans le cadre de mes travaux et lectures sur le Canada et ses traditions sociologiques : une dissonance est venue s'installer dans ma compréhension spontanée de « Canada français » pendant que je travaillais sur des enjeux autres. C'est alors que la catégorie cognitive « Canada français » a perdu pour moi son caractère d'évidence et qu'elle est devenue problématique. Voici donc quelques-uns de ces cas, ces sources de dissonance, dans l'ordre chronologique

des moments de l'histoire canadienne-française / québécoise auxquels ils se réfèrent.

1. Des études récentes sur les manuels scolaires, dans les disciplines du français et de l'histoire⁹, et de la géographie¹⁰, présentent un portrait inattendu du « Canada français » tel qu'il s'est constitué comme objet de connaissance depuis le début du XIX^e siècle. Le travail de Marc Brosseau montre ainsi qu'à l'époque du nationalisme canadien-français, le territoire national présenté aux élèves, celui de la patrie, de « chez soi », correspondait à la province de Québec ; et lorsque les manuels parlaient des Canadiens français de Saint-Boniface, par exemple, ils soulignaient la capacité de ces Canadiens français de réussir sur le territoire de l'Autre¹¹. La recherche de Laurent Godbout, pour sa part, montre que, lorsque des exemples géographiques étaient utilisés dans les manuels de français pour illustrer des règles de grammaire, ils se rapportaient là aussi massivement au territoire du Québec. De même, le livre d'histoire du Canada des Frères des Écoles chrétiennes analysé par Godbout établit un lien quasi total entre les Canadiens français et le territoire du Québec.

De telles recherches sont importantes dans l'étude sociologique des nations et des nationalismes parce qu'elles mettent en lumière le paysage mental inculqué aux enfants à l'école. C'est en grande partie là que les catégories de pensée sont apprises, puis rapidement oubliées en ce sens qu'elles deviennent une part constitutive de la subjectivité des individus — qu'elles sont perçues comme des faits naturels, plutôt que socialement déterminés. L'école, à ce titre, était et demeure l'un des principaux creusets de la nation. Or, dans ces manuels du XIX^e et de la première moitié du XX^e siècle, il ne fait pas de doute que le territoire national des Canadiens français, c'est « la province de Québec ».

2. L'un des premiers grands classiques de la sociologie canadienne est l'ouvrage de Everett C. Hughes, *French Canada in Transition* (1943). Qui-conque a lu ce volume se souviendra — mais aura rarement fait le lien avec le titre — que l'objet de l'analyse de Hughes est le Québec, en tant qu'espace socio-économique multi-culturel en cours de « modernisation » rapide depuis la fin du XIX^e siècle. (Et notons en passant que, pour Hughes, cette « modernisation » n'a pas eu à attendre la Révolution tranquille.) Ce sont les relations entre Canadiens français, Canadiens anglais, Américains et Anglais récemment arrivés, en contexte d'industrialisation, que Hughes cherche à comprendre. Et c'est en rapport à Montréal comme métropole, Québec comme capitale et la campagne environnante comme arrière-pays, que l'industrialisation de « Cantonville » (c'est-à-dire Drummondville) est analysée. Il n'y a pas l'ombre d'une place, ici, pour un regard sur l'Acadie, l'Ontario français, Saint-Boniface ou les Canadiens français de Rivière-la-Paix. Et c'est bien du *French Canada* dont parle Hughes.

3. Vingt ans après Hughes, Marcel Rioux et Yves Martin reconduisent cette même conception du Canada français dans leur introduction à cet autre

classique qu'est *La Société canadienne-française* (1964 ; réédité en 1971). Rioux et Martin y écrivent que la société à laquelle le titre réfère ne correspond ni au groupe ethnique canadien-français, ni à l'ensemble du territoire sur lequel on retrouve des Canadiens français ; au contraire, l'objet étudié, « la société canadienne-française », est le Québec, déjà conçu comme société globale.

4. Pourtant, à la fin des années 60, Marcel Rioux écrit : « Si l'on parle du Canada français... il s'agit de Canadiens qui parlent français et qui vivent dans toutes les parties du Canada¹². » C'est, pour l'essentiel, la conception qui a cours encore aujourd'hui.

Entre le Rioux de *La Société canadienne-française* et celui de *La Question du Québec*, cinq ans plus tard, il y a contradiction : le sens commun s'est déplacé. Car si ces quatre cas sont représentatifs de l'usage dominant à leur époque respective, on doit effectivement conclure que le sens de « Canada français » a changé. Que s'est-il passé ?

Notons d'abord que le milieu des années 60 voit la Révolution tranquille développer une branche radicale, avec la montée du mouvement indépendantiste, en même temps que Pierre Trudeau prend la route d'Ottawa pour contrebalancer l'importance grandissante que prend l'espace politique proprement québécois. Trudeau à Ottawa se fera alors le porte-parole d'une thèse déjà ancienne (mais minoritaire) qui a à la fois un air d'évidence et de syllogisme : puisqu'il y a des Canadiens français partout au Canada, alors on doit définir le Canada français comme ethnique pancanadien. Conséquemment, seul le gouvernement fédéral peut parler au nom du Canada français, alors que le statut du Québec est celui d'une province sur dix. C'est la logique qui a mené, entre autres choses, à l'adoption de la loi sur les langues officielles. Marcel Rioux, dans le cadre de son adhésion à l'indépendantisme, pourra alors se rallier à cet usage du « Canada français », distinguant celui-ci du Québec comme espace politique voué à l'indépendance.

Supposons que l'hypothèse soit fondée. Quelle importance ? De toute évidence, un travail de relecture du passé canadien-français serait nécessaire. Mais aussi, et cela me semble plus pratiquement important, des enjeux politiques actuels sont éclairés d'un jour nouveau du fait de la réinterprétation du passé. Dans ce qui suit, je veux souligner deux catégories d'enjeux, la première se rattachant au Québec et la seconde au rapport entre le Québec et la francophonie canadienne.

Au Québec, un nationalisme spatio-culturel

Les quatre énoncés ci-dessus sur le sens de « Canada français » montrent que le remplacement de « Canada français » par « Québec », n'est pas spontanément compréhensible du fait d'un quelconque sens littéral des mots, selon lequel on passerait d'une nation ethnique à une nation territoriale/étatique. La nation change de nom, alors que le vocable « Canada français » change de sens, s'ethnicise. Et si le premier changement est immédiatement visible, le second tend à passer inaperçu. Tous deux demandent une explication, qui ne

peut émerger que dans le cadre d'une analyse de la dynamique socio-politique dans laquelle ils se produisent.

L'analyse qui montrerait le *sens du changement de nom* de la nation existe déjà (bien qu'elle soit généralement prisonnière du sens ethnociste de « Canada français ») : elle explique d'abord que la Révolution tranquille représente l'adoption par les Québécois d'une stratégie collective fortement étatiste, et l'abandon de l'Église catholique comme véhicule de développement collectif ; elle articule ensuite le développement de l'indépendantisme à cet étatisme des années 60¹³. La nation devient donc « québécoise » dans le contexte où le Premier ministre Lesage référerait constamment à l'« État du Québec », suivi à très court terme par l'apparition du RIN, la menace « égalité ou indépendance » de Daniel Johnson (père, évidemment), puis la fondation par René Lévesque du Mouvement souveraineté-association. Étant donné que le Québec est d'abord et avant tout un espace géographique étatique, le centrage du discours et des visées politiques sur l'« État québécois » implique quasi nécessairement un accroissement de la *valorisation explicite du territoire* national aux dépens de la référence ethno-linguistique canadienne-française qui jusque-là avait été privilégiée.

Reste à comprendre le changement de sens de « Canada français » : Pourquoi cesse-t-il de fonctionner comme synonyme de « Québec » et devient-il ethnisé ? Comme on l'a déjà souligné, c'est dans le contexte politique de la lutte du gouvernement Trudeau contre le nationalisme québécois que « Canada français » acquiert un sens *dominant* pancanadien et strictement ethnociste. Cette opération sémantique par laquelle « Canada français » s'ethnicise a été facilitée par la présence dans le champ discursif d'un sens mineur (par opposition au sens dominant, celui de l'usage courant) du Canada français comme espace ethnique. En effet, il avait toujours été dans l'intérêt des Canadiens français établis ailleurs qu'au Québec de construire discursivement le Canada français en termes ethniques : ils pouvaient ainsi affirmer, à des fins tant politiques qu'existentielles, qu'ils vivaient bien au Canada français, tout en étant entourés d'une majorité anglophone. De plus, diverses organisations nationalistes — sociétés Saint-Jean-Baptiste, l'Ordre de Jacques-Cartier, le Conseil de la vie française en Amérique, etc.¹⁴ — mettaient aussi de l'avant un sens ethno-religieux du Canada français, méfiant à l'égard des institutions étatiques et d'une trop grande identification à elles.

Le langage ordinaire au Québec et le langage nationaliste/politique ne parlaient donc pas de la même chose lorsqu'ils disaient « Canada français ». La différence pouvait passer inaperçue tant que le discours revendicateur s'adressait à des enjeux québécois, mais lorsqu'il débordait sur le territoire hors Québec les problèmes se multipliaient, d'où la réticence récurrente des Canadiens français du Québec à s'engager d'une façon concrète envers les Canadiens français hors Québec (et les Acadiens), de même que la frustration des organisations nationalistes et de l'Église face à cette apathie des Canadiens français ordinaires.

C'est ce sens mineur (des Canadiens français hors Québec et des organisations nationalistes) qui sera élevé au sens dominant dans le contexte de la montée du mouvement indépendantiste québécois et de la contre-attaque trudeauienne — une ironie considérable, puisque c'est alors même qu'on les dit orphelins de leur nation (canadienne-française) que les francophones hors Québec voient leur définition du Canada français adoptée au Québec, tant par les fédéralistes que par les indépendantistes. Nous nous trouvons donc devant le tableau suivant, dans lequel le changement de sens de «Canada français» peut être perçu en fonction de trois moments :

a) Avant les années 60, lorsque, dans la langue ordinaire au Québec, on parle du Canada français, on pense au territoire du Québec et aux Canadiens français qui y forment la majorité de la population. Disons que c'est un sens spatio-culturel et, dans la mesure où c'est à lui que se réfèrent la plupart des locuteurs dans la plupart des situations, il est dominant. Mais dans la langue militante des organisations nationalistes et dans la langue ordinaire hors Québec, c'est l'ethnicité et la religion qui prennent toute la place ; c'est un sens ethniciste, mineur ou minoritaire.

b) À partir des années 60, lorsqu'on parle du Canada français, on pense à l'ensemble des Canadiens français, partout au Canada — l'Acadie ayant un statut cognitif instable — et dans certains cas jusqu'aux États-Unis. Le sens ethniciste, de mineur qu'il était, devient dominant.

c) À partir du moment où le sens ethniciste s'impose, on interprétera le passé comme si «Canada français» avait toujours eu un sens ethniciste — on importe dans la lecture du passé des significations actuelles, ce qui induit de manière systématique des interprétations faussées, rendant invisible le sens que les Canadiens français d'hier donnaient aux mots. C'est donc de manière anachronique, à partir des années 60 que la catégorie de pensée «Canada français» a acquis un caractère strictement ethniciste. Eu égard à la recherche socio-historique, il semble bien que l'on ait pris la partie politique du vocabulaire pour le tout : on a étudié les textes des organisations nationalistes, par exemple, et on a supposé que le sens de «Canada français» qu'on y trouvait était, d'évidence, le sens ordinaire.

Dans la perspective trudeauienne, l'efficace politique de cette opération sémantique (sur le présent et sur le passé) était indéniable : s'il était impossible de faire disparaître la question nationale du champ discursif, il était cependant possible de chercher à en faire un enjeu transcanadien, neutralisant ainsi le Québec comme espace politique national. Comme on sait, l'objectif était de prendre à contre-pied la tentative des nationalistes québécois de consolider vers le seul Québec les allégeances politiques de la population, en affirmant plutôt que les solidarités des Québécois francophones devaient englober l'ensemble des francophones du Canada — qu'elles devaient, donc, être foncièrement ethniques. C'est là un ethnicisme paradoxal si l'on considère le manque de goût souvent exprimé par Pierre Trudeau pour le «tribalisme», c'est-à-dire le nationalisme ethnique. Ce qu'il

faut bien voir, par ailleurs, c'est que la stratégie discursive fédéraliste d'ethniciser la catégorie « Canada français » faisait aussi l'affaire du mouvement indépendantiste. En effet, on vient de noter que, pour le nationalisme québécois, la présence dans le champ discursif d'un « Canada français » strictement ethnique fait œuvre utile : tout d'abord, elle dit la distance qui sépare le nouveau nationalisme, québécois, de l'ethnicisme des ancêtres et aide ainsi à se réclamer du nationalisme civique ; de plus, il eut été cognitivement (et politiquement) embarrassant pour les indépendantistes de vouloir quitter le Canada tout en conservant l'appellation « Canada français » pour désigner le Québec. Tout le monde au Québec trouve donc son compte à faire glisser le sens de « Canada français » d'un référent spatio-culturel à un autre, strictement ethnique celui-là.

Cela ne veut pas dire pour autant que la référence ethniciste disparaît du paysage nationaliste québécois : les controverses référendaires le montrent bien — qu'il s'agisse des Québécois comme « race blanche » de Lucien Bouchard, ou des « votes ethniques » de Jacques Parizeau ; qu'il s'agisse encore de Pierre Bourgault qui appelle les Québécois francophones à voter « ethnique » puisque, selon lui, les Juifs, les Italiens et les Grecs le font déjà¹⁵ ; ou du politologue Daniel Latouche et de Peter Blaikie, ex-président d'Alliance Québec, qui prétendent que le nationalisme québécois est de moins en moins ethnique, de plus en plus civique¹⁶. Le référendum du 30 octobre 1995 a donc prouvé, comme si cela était nécessaire, que rien n'est réglé dans le nationalisme québécois entre l'ethnique et le civique... nonobstant les démentis du discours nationaliste, selon lequel l'ethnicisme serait à proscrire (d'autant plus qu'on l'associe beaucoup depuis quelque temps à la folie ex-yougoslave et, plus particulièrement, serbe) et appartiendrait effectivement au passé de la « nation canadienne-française » — un raisonnement pas très généreux envers les ancêtres, mais typique de la manière dont le Québec d'aujourd'hui se valorise en opposition à un passé canadien-français misérable.

Ainsi, la nation qui se disait « canadienne-française » et la nation qui se dit « québécoise » ont toutes deux une composante ethniciste et une composante territoriale ; dans les deux cas l'identité ethnique réfère au groupe francophone, et le territoire est celui du Québec. Il y a donc plus de continuité qu'on pourrait croire entre l'avant-Révolution tranquille et aujourd'hui, ne serait-ce que dans la conception de la nation française d'Amérique. On doit alors considérer la possibilité que le passé du Québec n'est pas aussi sombre que le discours de la Révolution tranquille et sa suite l'ont fait croire. Il faut aussi, de manière réciproque, remettre en cause la tendance (présente surtout chez les nationalistes) dans les débats actuels à minimiser la composante ethniciste de la question nationale. Il ne s'agit pas de revendiquer une composante ethniciste au nationalisme, mais bien plutôt de reconnaître qu'elle est présente et qu'elle pose problème. Mais rien ne serait résolu par une simple adoption complète du modèle civique. En effet, c'est la dichotomie civique/ethnique elle-même qui fait problème, et qui conforte l'ethnicisme.

Comme la dichotomie entre droits collectifs et droits individuels, l'opposition entre les nationalismes ethnique et civique sert souvent à classer les mouvements politiques, les sentiments d'appartenance collective, les politiques des États. Or, de tels classements sont rarement exempts de jugements de valeur : le nationalisme ethnique, c'est mauvais, comme l'est un trop grand intérêt pour les droits collectifs. Ainsi, dans les rapports actuels entre le Québec et le Canada anglais, le Québec est souvent dépeint comme trop préoccupé des droits collectifs de son groupe « ethnique » principal. La réponse du nationalisme québécois, on l'a vu, est typiquement d'accepter le bien-fondé de la dichotomie et d'ajouter : il est vrai que, lorsque nous étions Canadiens français, notre nationalisme était ethnique, MAIS nous avons maintenant dépassé cette étape historique, nous sommes maintenant Québécois ; notre nationalisme est civique, et nous respectons les droits individuels. Ces dichotomies des droits et des nationalismes sont très problématiques¹⁷.

En ce qui concerne les nationalismes, comme le montre Éric Schwimmer, les États du monde actuel sont en très grande majorité constitués d'un « noyau culturel » principal, autour duquel le nationalisme se formule. Or, dans ces mêmes États, deux idéologies cohabitent : l'idéologie civique, « officielle et grossièrement rationnelle », et ce qu'on pourrait appeler l'idéologie culturelle, « très forte, mais plutôt souterraine », qui affirme l'importance de la dominance du groupe culturel majoritaire ; cette deuxième idéologie, écrit Schwimmer, « n'est pas forcément xénophobe ; elle peut même être très tolérante¹⁸ ». Le nationalisme, dans tous ces cas, est donc spatio-culturel et — par son caractère territorial — implique automatiquement une dimension civique. Dans le cas de la nation canadienne-française comme toute autre, n'est-il pas absurde, en fait, de considérer que la nation n'avait aucun attachement à un territoire ? La question que l'on doit se poser au sujet du nationalisme canadien-français, alors, est celle-ci : Quel était le territoire auquel on associait, de façon dominante et de façon(s) mineure(s), le terme « Canada français » ? C'est à elle que l'hypothèse du présent essai s'adresse.

La dichotomie civique/ethnique, de toute manière, s'écroule ; et le nationalisme québécois (et canadien-français) se met à ressembler à bien d'autres. Ni ange ni démon, il cesse de prêter le flanc à la critique d'ethnisme que lui assène un Canada anglais qui cherche à le délégitimer... et il cesse de se valoriser en dénigrant son propre passé.

Hors Québec, la francophonie comme minorité nationale ?

À première vue, la lecture du « Canada français » proposée ici ne peut que susciter l'hostilité au sein de la francophonie canadienne : cette lecture de l'histoire, qui valorise l'appartenance de longue date à un territoire national québécois, ne met-elle pas en péril les droits des minorités francophones ? N'apporte-t-elle pas de l'eau au moulin des indépendantistes autant que des Réformistes entichés du « bilinguisme territorial » ? N'enlève-t-elle pas à la francophonie son statut de peuple fondateur ?

Rappelons tout d'abord que, du fait au droit, il n'y a pas de rapport obligé et univoque. C'est ainsi qu'à la question: «pourquoi les minorités francophones auraient-elles des droits particuliers?», il y a plusieurs réponses possibles. La réponse à laquelle on est habitué réfère typiquement au pacte entre deux nations, à deux peuples fondateurs, etc. Et c'est une réponse aussi universellement acceptée chez les francophones qu'elle est contestée chez les anglophones — un fait à ne pas négliger, qui souligne la légitimité problématique des droits reconnus aux francophones dans le Canada contemporain. En effet, ces droits existent maintenant, bien que le principe des deux peuples fondateurs soit fortement remis en question au Canada anglais. Une autre argumentation sur les droits des minorités s'est développée au Québec, et ce en continuité avec le droit international. Si elle brise avec le trudeauisme maintenant institutionnalisé, elle n'est pas moins cohérente ni moins porteuse d'avenir pour la francophonie canadienne — que le Québec devienne souverain ou pas. Selon cette autre argumentation, les francophones hors Québec et les anglophones du Québec constituent des *minorités nationales*, chacune installée sur le territoire de l'autre nation; et les droits de chaque minorité peuvent être garantis sur la simple base de la réciprocité, sans avoir besoin d'un narratif historique fondateur qui passe mal dans des populations composées d'une forte proportion d'immigrants. Si l'hypothèse de recherche que j'ai proposée ici est fondée, un tel programme de réciprocité aurait en plus la vertu de mieux s'accorder avec l'expérience que nos prédécesseurs avaient du Canada en général et du «Canada français» en particulier.

Pourquoi la francophonie résisterait-elle à une telle idée? Notons d'abord que la question est beaucoup moins problématique pour le nationalisme acadien que pour la vision d'elles-mêmes qu'ont les communautés francophones: ayant de toute façon un rapport d'extériorité à une hypothétique nation canadienne-française, l'Acadie voit son statut lié à sa reconnaissance comme *nation minoritaire* au Canada, peu importe ce qu'il advient du Québec et de la minorité nationale francophone¹⁹. Revenons à la francophonie, hors Acadie. Au niveau identitaire, c'est toute une conception de soi-même qu'il faudrait abandonner. Il faudrait reconnaître que: 1) puisque le Québec a toujours été le territoire de la «nation canadienne-française», la francophonie hors Québec a toujours été une diaspora ou une minorité nationale, vivant sur le territoire national de l'Autre; et 2) le discours selon lequel la nation canadienne-française s'est étendue d'un océan à l'autre est un anachronisme (en plus d'une occultation de l'Acadie), une illusion d'optique s'expliquant par des projets politiques (locaux et trudeauien) et une sorte de naïveté sémantique selon laquelle la langue serait transparente²⁰.

Aussi, on l'a vu quand le Québec a proposé des accords de réciprocité aux autres provinces, les minorités francophones sont loin de pouvoir compter sur les gouvernements provinciaux — on le savait déjà. Ce qui suggère que la francophonie aurait besoin d'une réciprocité entre *nations*, institutionnalisée au niveau du gouvernement fédéral et du Québec. Dans le Canada

d'aujourd'hui, un tel programme semble tout à fait irréalisable — non pas par principe, mais en fonction de considérations purement politiques du même ordre que celles qui font que la majorité des gouvernements provinciaux sont hostiles à la francophonie. Tôt ou tard, par contre, le Québec pourrait opter pour la souveraineté; des négociations d'État-nation à État-nation deviendraient alors nécessaires, et le traitement réciproque des minorités nationales serait un enjeu de taille, en même temps que le meilleur espoir de la francophonie canadienne — et tout cela en accord avec le droit international. Il n'est pas interdit de souhaiter, par ailleurs, que le Canada anglais accepte un programme de réciprocité, avec ou sans indépendance du Québec, simplement parce que cela permettrait des rapports plus francs et plus justes entre communautés nationales au Canada. Si cela semble improbable, il faut alors bien identifier les responsables de cet état de choses, c'est-à-dire ces éléments au Canada anglais qui sont hostiles aux droits des francophones de toute manière.

Il faut bien reconnaître, aussi, que la situation actuelle n'est pas du tout idéale pour la francophonie canadienne. En effet, la victoire discursive de son sens (ethniste) de «Canada français» a été et demeure à double tranchant. D'une part, elle a eu son rôle à jouer dans la mise en place de la *Loi sur les langues officielles*, de même que sur les sections linguistiques de la Charte canadienne des droits et libertés — deux gains capitaux pour les minorités francophones. D'autre part, étant donné que le discours national québécois s'est solidement établi (et que le référendum de l'automne 1995 n'a fait que renforcer), la francophonie se retrouve effectivement sans majorité nationale (canadienne-française) à laquelle se rattacher. Sa légitimité se trouve toujours sujette à des remises en question sur la base du multiculturalisme, ou encore du nationalisme *Canadian* conservateur d'un Reform Party. De plus, cette dynamique discursive a eu pour effet l'établissement explicite d'un rapport d'extériorité des minorités francophones envers le Québec et d'antagonisme envers le nationalisme québécois. Remises en cause d'une manière systématique au Canada anglais et souvent perçues en ennemies par le nationalisme québécois, les minorités francophones se trouvent dans une position discursive précaire — en plus des difficultés démographiques et politiques familières. Ces difficultés discursives sont directement redevables du fait que le sens ethniste de «Canada français» est devenu dominant précisément parce que le Québec s'est (partiellement) détaché de l'ensemble canadien en termes identitaires: le trudeauisme ethniste «Canada français» en réaction au québécentrisme explicite de la Révolution tranquille et du mouvement indépendantiste, lequel s'accommode parfaitement bien de l'opération. Le sens ethnique l'emporte, d'une certaine manière, parce que les Québécois abandonnent le terrain du Canada français de toute façon, laissant les minorités francophones seules à l'occuper. Une victoire amère pour les minorités...

Se pose enfin le problème des responsabilités de l'intellectuel — quoique j'eusse tout aussi bien pu commencer cette dernière section par là. Devrait-on

s'empêcher de formuler des programmes de recherche qui peuvent déstabiliser certaines assises politiques d'un groupe auquel on s'identifie ou qui cherche à s'assurer notre loyauté? Ou n'est-ce pas plutôt en refusant d'être enrégimenté, en remettant en question les idées reçues, d'où qu'elles viennent, que l'intellectuel peut le mieux apporter une contribution à son milieu? Ainsi, on sait bien que la situation de la francophonie canadienne demeurera difficile, que ce soit dans la formation discursive actuelle ou dans une autre, recomposée sur la base d'une réciprocité Québec-Canada; mais j'ai essayé de suggérer que son avenir est ouvert, en ce sens que plusieurs discours légitimants sont possibles, tant dans un Canada avec le Québec que dans un Canada sans le Québec. Pour la francophonie canadienne, il peut être dangereux, en fait, de s'enfermer dans un seul discours dont la légitimité (toujours contestée) tient en grande partie à la présence du Québec dans le Canada. On remarquera d'ailleurs qu'en déstabilisant les idées reçues sur le «Canada français», ce sont tant les programmes politiques souverainiste que fédéraliste que l'analyse interpelle. Or, c'est en questionnant les catégories les plus fondamentales d'un discours donné que l'on est le plus à même de voir des portes s'ouvrir sur d'autres possibles²¹. Car, pour finir, qui peut dire que c'est mal servir le Québec ou la francophonie canadienne que de leur suggérer d'arrêter de jeter un regard misérabiliste sur leur passé?

BIBLIOGRAPHIE

Balthazar, Louis, *Bilan du nationalisme québécois*, Montréal, L'Hexagone, 1986.

Behiels, Michael, *Prelude to Quebec's Quiet Revolution. Liberalism and Neo-Nationalism, 1945-1960*, Kingston et Montréal, McGill-Queen's University Press, 1985.

Bourque, Gilles, «Traditional Society, Political Society and Quebec Sociology: 1945-1980», *The Canadian Review of Sociology and Anthropology*, Vol. 26, No. 3, 1989, p. 394-425.

Brousseau, Marc, «La géographie et le nationalisme canadien-français», *Recherches sociographiques*, vol. 33, n° 3, 1992, p. 407-428.

Coleman, William D., *The Independence Movement in Quebec, 1945-1980*, Toronto, University of Toronto Press, 1984.

Dion, Léon, *Nationalismes et politique au Québec*, Montréal, Hurtubise-HMH, 1975.

Dumont, Fernand, *Raisons communes*, Montréal, Boréal, coll. «Papiers collés», 1995.

Foucault, Michel, *L'Ordre du discours*, Paris, Gallimard, 1971.

—, «Le sujet et le pouvoir», dans *Dits et écrits 1954-1988*, vol. 4, Paris, Gallimard, 1994, p. 222-243. Traduit de l'américain, publication originale en 1982.

Godbout, Laurent, «L'enracinement historique et littéraire acquis dans le milieu scolaire et l'identité narrative" franco-albertaine», *La Production culturelle en milieu minoritaire: les actes du treizième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest tenu au Collège universitaire de Saint-Boniface les 14, 15 et 16 octo-*

bre 1993, André Fauchon (dir.), Saint-Boniface, Presses universitaires de Saint-Boniface, 1994, p. 111-131.

Hughes, Everett C., *French Canada in Transition*, Chicago, University of Chicago Press, 1943.

Jenson, Jane, «Naming Nations: Making Nationalist Claims in Canadian Public Discourse», *The Canadian Review of Sociology and Anthropology*, Vol. 30, No. 3, 1993, p. 337-358.

Laurin-Frenette, Nicole, *Production de l'État et formes de la nation*, Montréal, Nouvelle Optique, 1978.

Olivier, Lawrence, *Michel Foucault. Penser au temps du nihilisme*, Montréal, Liber, 1995.

Renaud, Gilbert, *À l'ombre du rationalisme. La société québécoise de*

La patrie et son nom. Essai sur ce que veut dire le « Canada français »

sa dépendance à sa quotidienneté, Montréal, Saint-Martin, 1984

Rioux, Marcel, *La Question du Québec*, Paris, Seghers, 1969.

Rioux, Marcel et Yves Martin (Études choisies et présentées par), *La Société canadienne-française*,

Montréal, Hurtubise-HMH, 1971. Publication originale en 1964.

Schwimmer, Éric (avec Michel Chartier), *Le Syndrome des Plaines d'Abraham*, Montréal, Boréal, 1995.

Simard, Jean-Jacques, *La Longue Marche des technocrates*, La-

val, Éditions coopératives Albert Saint-Martin, 1979.

Veyne, Paul, « Éloge de la curiosité. Inventaire et intellection en histoire », dans *Philosophie et histoire*, Paris, Éditions du Centre Georges Pompidou, Espace international Philosophie, 1987.

NOTES

1. Plusieurs collègues ont lu le manuscrit et fait des commentaires qui m'ont été très utiles. Je suis seul responsable, évidemment, des interprétations qu'il contient et des erreurs qui auraient pu s'y glisser. Merci à Gratien Allaire, Paul Bernard, Claude Couture, Linda Cardinal, Jules Tessier et aux évaluateurs anonymes de *Francophonies d'Amérique*.

2. J'inscris des guillemets autour du mot « ethnique » pour signifier la fragilité de ce que ce terme dénote : alors qu'on a tendance à penser que l'ethnicité est quelque chose de permanent et d'hérité, les études actuelles dans ce domaine montrent à quel point elle est plastique. En ce sens, puisque l'ethnicité est toujours socialement imaginée, on peut dire que l'ethnicité n'existe pas « en soi », comme un inévitable auquel les individus et les groupes appartiennent nécessairement et pour toujours. Mais la notion a une telle prégnance dans la société qu'elle est difficile à éviter. Dans les pages qui suivent, je vais tenter de négocier le problème de deux manières : j'emploierai les mots « ethnicité » et « ethnique » seulement lorsqu'ils paraphraseront des agents sociaux qui définissent des situations en termes ethniques. J'utiliserai, par ailleurs, les termes « ethnicistes », « ethnisciser », pour référer au projet social de fabrication de « l'ethnicité ».

3. Michel Foucault, *L'Ordre du discours*, Paris, Gallimard, 1971 ; et « Le sujet et le pouvoir », *Dits et écrits 1954-1988*, vol. 4, Paris, Gallimard, 1994, p. 222-243. Traduit

de l'américain, publication originale en 1982.

4. La francophonie canadienne, ainsi, inclut-elle le Québec ou non ? Et que penser de la Fédération des communautés francophones et acadienne ?

5. Fernand Dumont, dans *Raisons communes* (Montréal, Boréal, coll. « Papiers collés », 1995), écrit pourtant que la nation québécoise n'existe pas : la nation française d'Amérique serait ethno-linguistique et ne saurait s'identifier strictement aux frontières du Québec tout en y étant majoritaire (voir p. 55, 63-64). Il y aurait, réciproquement, une « nation anglaise » au Québec (p. 66). Il va sans dire que ce raisonnement de Dumont est en désaccord avec l'usage québécois actuel, alors même qu'il rejoint les thèses de chefs de file de la francophonie canadienne. Je ne m'intéresse ici qu'à l'usage dominant actuel, et ne me poserai pas le problème de savoir si Dumont a raison ou non, en termes sociologiques.

6. Voir, par exemple : Louis Balthazar, *Bilan du nationalisme québécois*, Montréal, L'Hexagone, 1986 ; Gilles Bourque, « Traditional Society, Political Society and Quebec Sociology : 1945-1980 », *The Canadian Review of Sociology and Anthropology*, Vol. 26, No. 3, 1989, p. 394-425 ; Léon Dion, *Nationalismes et politique au Québec*, Montréal, Hurtubise-HMH, 1975 ; et Jane Jenson, « Naming Nations in Canadian Public Discourse », *The Canadian Review of Sociology and Anthropology*, Vol. 30, No. 3, 1993, p. 337-358.

7. Qu'en était-il de l'Acadie ? Faisait-elle partie ou non de ce Canada français ? La réponse à cette question n'est pas plus évidente que l'autre. Encore une fois, tout dépend de qui parle : si on peut s'attendre à ce que les Acadiens aient considéré l'Acadie comme distincte du Canada français, la pratique d'institutions comme le Conseil de la vie française en Amérique (CVFA) au milieu du siècle fait douter que cet usage ait fait l'unanimité. Sur le CVFA, voir la thèse de doctorat de Marcel Martel, « La Fin du Canada français ? Les relations entre le Québec et la francophonie canadienne au vingtième siècle », Department of History, York University, 1994.

8. Paul Veyne, « Éloge de la curiosité. Inventaire et intellection en histoire », *Philosophie et histoire*, Paris, Éditions du Centre Georges Pompidou, Espace international Philosophie, 1987, p. 15.

9. Laurent Godbout, « L'enracinement historique et littéraire acquis dans le milieu scolaire et l'identité narrative » franco-albertaine », *La Production culturelle en milieu minoritaire : les actes du treizième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest tenu au Collège universitaire de Saint-Boniface les 14, 15 et 16 octobre 1993*, André Fauchon (dir.), Saint-Boniface, Presses universitaires de Saint-Boniface, 1994, p. 111-131.

10. Marc Brosseau, « La géographie et le nationalisme canadien-français », *Recherches sociographiques*, vol. 33, n° 3, 1992, p. 407-428.

11. Dans son traitement du nationalisme, Brosseau s'en remet aux travaux des politologues et, en particulier, de Louis Balthazar (*Bilan du nationalisme québécois*, Montréal, L'Hexagone, 1986), pour distinguer entre nationalismes traditionnel et moderne — le nationalisme traditionnel étant principalement ethnique et religieux, et peu territorial. Tout en admettant le caractère secondaire du territoire dans le nationalisme (traditionnel) canadien-français, Brosseau ajoute: « Mais cela évacue un peu trop rapidement tout rapport à une territorialité privilégiée qui ne serait pas nécessairement inscrite dans un projet politique d'affirmation ou de revendication » (p. 408). Il aurait pu aller plus loin et remettre en question la dichotomie tradition/modernité, ce qui aurait eu pour effet d'inviter une articulation entre territoire et ethnicité/religion, plutôt qu'une exclusion de l'un par l'autre. De toute manière, il semble inévitable que tout nationalisme soit inscrit, ne serait-ce qu'implicitement, dans une « territorialité privilégiée ». On peut alors voir que le messianisme canadien-français avait pour référent territorial *fantasmé* l'ensemble de l'Amérique du Nord tout en étant inscrit *concrètement* dans l'espace québécois.
12. Marcel Rioux, *La Question du Québec*, Paris, Seghers, 1969, p. 149.
13. Voir, par exemple, Michael Behiels, *Prelude to Quebec's Quiet Revolution. Liberalism and Neo-*

- Nationalism, 1945-1960*, Kingston et Montréal, McGill-Queen's University Press, 1985; Gilles Bourque, « Traditional Society, Political Society and Quebec Sociology: 1945-1980 », *The Canadian Review of Sociology and Anthropology*, Vol. 26, No. 3, 1989, p. 394-425; William D. Coleman, *The Independence Movement in Quebec, 1945-1980*, Toronto, University of Toronto Press, 1984; Nicole Laurin-Frenette, *Production de l'État et formes de la nation*, Montréal, Nouvelle Optique, 1978; Gilbert Renaud, *À l'ombre du rationalisme. La société québécoise de sa dépendance à sa quotidienneté*, Montréal, Saint-Martin, 1984; Jean-Jacques Simard, *La Longue Marche des technocrates*, Laval, Éditions coopératives Albert Saint-Martin, 1979.
14. Sur l'idéologie ethniciste de ces organisations, voir Martel, « La fin du Canada français? », *op. cit.*
15. Jean-Maurice Duddin, « Selon Bourgault, la souveraineté se fera grâce à un vote ethnique », *Le Journal de Montréal*, 30 novembre 1995, p. 12.
16. Yann Pineau, « Le nationalisme québécois est de plus en plus civique et de moins en moins ethnique », *La Presse*, 4 décembre 1995, p. A5.
17. Je me dois de mettre de côté la question des droits dans ce qui suit, car son traitement m'entraînerait trop loin de mon propos. Notons cependant qu'un droit individuel n'existe pour autant que l'individu concerné soit membre

d'une collectivité quelconque et que celle-ci ait la capacité de garantir des droits à ses membres. Dans l'état actuel des choses, par exemple, les animaux n'ont pas de droits individuels parce que: a) ils n'appartiennent pas à cette collectivité qu'est l'humanité; et b) la collectivité à laquelle ils appartiennent, celle des animaux, ou des chiens, ou des chimpanzés de laboratoire, n'a pas la capacité de leur garantir des droits. Or cette capacité collective peut être définie comme droit: celui d'une collectivité à se gouverner. Les droits collectifs et individuels, donc, sont inséparables.

18. Éric Schwimmer (avec Michel Chartier), *Le Syndrome des Plaines d'Abraham*, Montréal, Boréal, 1995, p. 24.
19. Soulignons la différence entre *minorité nationale*, laquelle renvoie à une nation majoritaire sur un autre territoire, et *nation minoritaire*, dont l'ensemble des membres occupe un territoire sur lequel ils sont minoritaires.
20. Et qui ferait que le passage de la « nation canadienne-française » à la « nation québécoise » correspond automatiquement, par définition, au remplacement d'une nation ethnique pancanadienne par une nation territoriale dans les frontières du Québec.
21. L'œuvre de Michel Foucault est, à ce titre, exemplaire. Voir Lawrence Olivier, *Michel Foucault. Penser au temps du nihilisme*, Montréal, Liber, 1995.